

# **AREVA**

Société Anonyme

33, rue La Fayette  
75009 PARIS

---

**Attestation des Commissaires aux Comptes  
sur les informations communiquées dans le  
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2012

MAZARS  
61, rue Henri Régnauld  
92075 Paris-La Défense

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine

## **AREVA**

Société Anonyme  
33, rue La Fayette  
75009 PARIS

---

### **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

#### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Luc OURSEL, en tant que Président du Directoire du Groupe Areva. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les

rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 332 241, 36 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

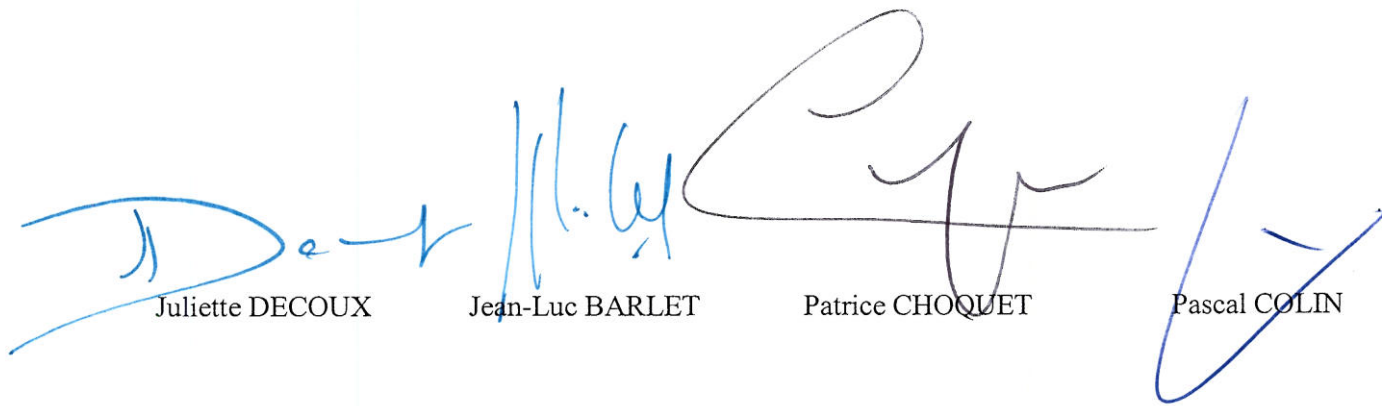
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 04 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES



Juliette DECOUX      Jean-Luc BARLET      Patrice CHOQUET      Pascal COLIN

# AREVA SA

Société Anonyme au capital de 1 456 178 437,60 €

Siège social : 33, rue Lafayette 75009 PARIS


N° Siren : 712 054 923

## ATTESTATION DES REMUNERATIONS

**Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce**

Je, soussigné, Luc OURSEL, Président du Directoire de la Société Areva, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ci-après dénommée Areva, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à la somme de deux millions trois cent trente deux mille deux cent quarante et un euros et trente six centimes (2 332 241,36 €).

Fait à Paris, le 26 mars 2013,



Luc OURSEL  
Président du Directoire  
AREVA